

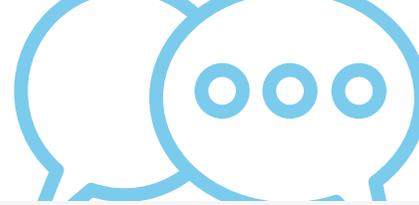
## CONTRACEPTION ET GROSSESSE

# Qu'est-ce qu'un avortement et pourquoi les gens y ont-ils recours ?

MOTS CLÉS avortement | grossesse | santé | soutien 

Quel que soit l'âge, la situation ou le statut de la relation d'une personne, la décision d'avorter ou non est un choix **profondément personnel**. L'avortement consiste à mettre fin à une grossesse afin qu'elle n'aboutisse pas à la naissance d'un enfant. Il peut également être appelé « **interruption de grossesse** ». Deux types d'avortement sont aujourd'hui proposés aux femmes dans la plupart des régions du monde : l'avortement médical (prise d'une pilule) et l'avortement chirurgical (opération visant à retirer le fœtus).

Les femmes peuvent envisager l'avortement pour diverses raisons, allant de la préservation de leur santé à la prévention de circonstances de vie difficiles. **Ce n'est pas une décision facile à prendre** : il faut peser toutes les options disponibles avec soin et considération et choisir ce qui est le mieux pour soi.

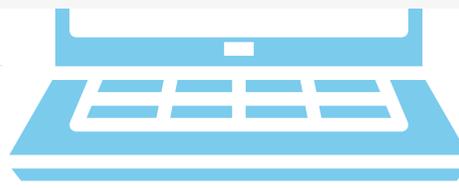


La santé de la mère ou du fœtus est l'un des facteurs entrant en ligne de compte dans le processus de décision. Les complications survenant pendant la grossesse peuvent présenter des risques graves **pour le bien-être physique et mental d'une femme**. Dans les cas où la santé de la mère est en jeu ou qu'il existe un risque de complications mortelles, l'avortement peut être jugé nécessaire pour assurer la sécurité de la mère.

Dans le même ordre d'idées, **les problèmes liés au fœtus** peuvent également jouer un rôle dans la décision d'une personne d'avorter ou non. Les progrès de la technologie médicale permettent aujourd'hui de détecter précocement certains troubles dont le fœtus peut être atteint. Face à la possibilité que l'enfant grandisse avec de graves difficultés mettant en péril la qualité de sa vie ou qu'il puisse en mourir peu après sa naissance, les femmes peuvent considérer l'avortement comme le seul choix possible.

**La situation financière ou sociale** d'une femme peut également contribuer à sa décision d'avorter. Les facteurs qui pourraient être considérés comme trop accablants sont : l'instabilité financière, le manque de soutien ou l'incapacité à fournir un environnement stable à un enfant.

Pour toutes ces raisons, il est important de faire preuve de **compassion** et de **compréhension**. Il est important d'aborder le sujet de l'avortement avec sensibilité, car il n'y a pas deux personnes dans la même situation, mais elles méritent toutes d'être soutenues et respectées, quel que soit leur choix.



En tant que société, nous devrions plaider en faveur de **systèmes de soins de santé** qui fournissent des services d'avortement sûrs et légaux, **des conseils non moralisateurs et l'accès à des informations précises** afin que nous puissions tous faire des choix éclairés en matière de santé génésique.

Si toi ou une personne de ton entourage est confrontée à cette situation, sache que l'aspect émotionnel de l'avortement est très difficile et est différent pour tout le monde. Il est tout à fait normal de ressentir un mélange d'émotions telles que du soulagement, de la tristesse ou de l'incertitude. Certaines personnes peuvent se sentir plus fortes après avoir pris leur décision, tandis que d'autres se sentent coupables ou subissent la pression de la société.

---

Parler à une personne de confiance ou rejoindre un groupe de soutien peut être d'une grande aide pour surmonter ces émotions et accepter ta décision en toute sérénité. Nous avons également une infographie que tu peux consulter [ici](#) si tu es intéressé(e) par la façon dont la législation aborde la question de l'avortement en Europe. Une aide est apportée à chaque étape du processus : ton bien-être est ce qu'il y a de plus important.

**CONTRACEPTION  
ET GROSSESSE**



Cofinancé par  
l'Union européenne

Financé par l'Union européenne. Les points de vue et avis exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne sauraient en être tenues pour responsables.